

Prix d'abonnement : Deux piastres par An PAYABLE D'AVANCE.

Le Franco-Canadien

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion 50 Chaque insertion subséquente 13 Dix lignes, première insertion 67

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour les Etats-Unis, les frais de poste étant obligatoires jusqu'à la frontière, les abonnés auront à payer trois piastres.

PARAIT LE MARDI ET VENDREDI

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. BOURGUIGNON, Imprimeur-Propriétaire

Toutes lettres d'affaires, communications et correspondances doivent être adressées franco au propriétaire du Journal.

Bulletin Parlementaire.

Ottawa, 9

L'hon. John A. McDonald fit motion que la chambre siège samedi de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi dans le but de considérer les bills publics et privés. Adopté.

M. Carling présente une pétition de la chambre de commerce de London priant la chambre de ne pas adopter les résolutions relatives au cours monétaire.

Le bill relatif aux droits de douane est lu une troisième fois et adopté en comité général.

M. Galt répond dans les termes suivants aux diverses questions qui lui avaient été posées à la séance du jour :

10. Le gouvernement s'engagera-t-il positivement à ne pas se servir du pouvoir d'émettre du papier monnaie ayant cours légal, s'il obtient 5 millions ou autant qu'il sera nécessaire, par la vente des débetures ?

20. Le gouvernement consentira-t-il à ne pas faire d'arrangements définitifs avec la banque de Montréal, au sujet de l'émission du papier monnaie, avant le 1er septembre ?

30. Dans le cas où d'autres banques s'engageraient à fournir au gouvernement £400,000 stg. en échange des débetures, le ou avant le 1er d'octobre le gouvernement voudrait-il attendre jusqu'au 1er décembre avant de s'occuper davantage du projet ?

40. Le gouvernement s'engagera-t-il à ne pas faire usage du pouvoir d'émettre 8 millions de piastres en papier monnaie qu'en proportion du montant requis ; c'est-à-dire que, s'il peut réaliser 2 1/2 millions par la vente des débetures, n'émettra que 4 millions en papier monnaie et ainsi de suite au prorata ?

50. Les débetures à 7 p. c. sont-elles prêtes à être émises ; si elles ne le sont pas le gouvernement peut-il annoncer quand elles le seront ?

A la première question, M. Galt répond que si le gouvernement pouvait se procurer le montant nécessaire de 5 millions, dans un intervalle qui permettrait de pouvoir au service public, il ne profite pas du pouvoir demandé par le bill.

A la seconde question, il répond que le gouvernement refuse de donner aucune date précise ; il se réserve le droit de déterminer quand il sera d'intérêt public de faire des arrangements avec la banque de Montréal ou toute autre banque. Il n'est pas tant soit peu probable qu'un arrangement définitif sera conclu avant le premier septembre.

A la troisième question, il répond qu'aucune telle proposition n'a été faite par les banques, et le gouvernement n'a pas raison de supposer qu'aucune telle proposition sera faite ; dans tous les cas, il ne peut, avant qu'on lui fasse des propositions annoncer quelle sera sa conduite.

A la quatrième question, M. Galt

répond qu'il ne voit pas comment 2 1/2 millions de débetures et 4 millions en papier monnaie pourraient faire face aux besoins, mais le gouvernement ne peut offrir aucune garantie de ce genre sans affecter la responsabilité à laquelle il est tenu. Il ne fera usage du pouvoir que s'il le juge nécessaire, mais il ne peut prendre aucun engagement vis-à-vis de la chambre.

A la cinquième question, il répond que le gouvernement est à préparer, et il présume qu'il pourra émettre demain des propositions pour un emprunt, qui renfermeront des clauses permettant aux personnes de déposer de l'argent dans aucune des succursales de la banque de Montréal et peut-être dans d'autres banques. La banque de Montréal sera autorisée à émettre des débetures aux déposants. L'intérêt sur les dits dépôts commencera à courir du moment où ils auront été faits.

Le bill est alors lu une seconde fois. Sur motion demandant que la chambre se forme en comité général sur le dit bill,

L'hon. M. Brown proposa en amendement que le dit comité reçoivent instruction de biffer les clauses pourvoyant à l'émission de billets provinciaux, et d'y substituer l'autorisation d'emprunter le montant requis en émettant des débetures payables à telle date et au taux d'intérêt que le gouvernement jugera convenable.

M. Brown appuya son amendement de quelques remarques.

MM. J. A. McDonald et Cartier répondirent qu'il était inutile de discuter longuement sur cette amendement, parce qu'il s'attaquait à la base du projet du gouvernement, et qu'il équivalait à une motion de non confiance.

Plusieurs autres membres parlèrent pour et contre l'amendement.

L'hon. J. S. Macdonald dit qu'il approuvait le projet du gouvernement dans son ensemble ; mais il s'objectait à la clause qui abolit la pénalité contre les banques qui enfreignent la loi contre l'usure. Il proposera donc en amendement que cette partie du projet soit retranchée, et que les banques soient comme par le passé restreintes au taux d'intérêt ou de commission tel que limité par le chapitre 58 des statuts consolidés du Canada.

M. J. H. Cameron s'opposa à l'amendement du député de Cornwall sur le principe que le statut imposant cette pénalité était devenu loi, grâce à une erreur et contre l'intention de la Législature.

L'hon. M. Holton dit qu'il votera pour l'amendement de M. J. S. Macdonald pour protester contre le gouvernement parce qu'il ne réglait pas la question relative à nos lois d'usure.

L'amendement de M. Macdonald est mis aux voix et rejeté sur la division suivante : Pour, 24 ; Contre, 78.

L'amendement de M. Brown, étant ensuite soumis, la votation fut : 32 pour et 70 contre.

Le bill fut ensuite reconsidéré en comité et rapporté sans amendement.

Sur motion pour sa troisième lecture, M. Bourassa proposa un amendement analogue à celui de l'hon. J. S. Macdonald relatif à la pénalité contre l'usure. Cet amendement fut perdu comme suit : Pour, 18 ; contre 76.

Le bill est alors lu une troisième fois et adopté.

Ottawa, 10.

Sur l'item de \$5000 additionnelles pour les pêcheries,

L'hon. M. Brown dit que c'était là un grave sujet de regret que de tels privilèges fussent accordés pour une aussi petite compensation pécuniaire que celle de 50 cents imposés sur les pêcheurs américains comme licence. La chambre et le pays n'auraient jamais voulu souscrire à un pareil système.

L'hon. J. A. McDonald répond que cet arrangement avait été conclu du consentement des autorités impériales.

L'hon. M. Brown ajoute que les pêcheurs, en grande partie, ne s'y soumettent point, et il proteste contre cet état de chose.

MM. Haultain, Scoble, Rankin, Dunkin, McDougall et Cameron prennent part au débat.

L'hon. M. Dorion fait observer que si les pêcheries valaient quelques choses, le droit de licence n'était pas assez élevé.

Si ses pêcheries sont notre propriété, comme personne n'en doute, il est très important de savoir si la conduite du gouvernement représentait nos intérêts, ou si elle était dictée exclusivement par des raisons d'Etat. En effet, personne ne peut dire qu'il soit sage de donner quelque chose pour rien.

On doit donc considérer comme admis que la politique suivie en cette circonstance est inspirée par des raisons d'Etat.

L'hon. J. A. McDonald répond que si les députés d'Oxford et d'Hochelega n'approuvaient pas la politique du gouvernement telle qu'elle était ils étaient libres de la soumettre à l'épreuve par une motion de non confiance. Il est sûr que la Chambre est prête à la soutenir.

L'hon. M. Brown trouve ce défi le plus extraordinaire qui soit tombé de la bouche d'un premier ministre. Ce dernier entendit-il établir le juste ou l'injuste de sa politique par des votes de non confiance aux derniers jours d'une session, et à la dernière session de ce Parlement ?

L'hon. M. Holton dit que si l'hon. premier ministre à la Chambre les documents relatifs à cette affaire et que s'il (M. McDonald) fixe un jour de la semaine prochaine pour la discussion le député d'Oxford peut accepter le défi.

L'hon. M. Brown ne peut accepter un tel défi. La chose est faite et le système des licences est en pleine opération. Le temps, du reste, serait mal choisi pour exiger l'opinion de la chambre sur ce sujet, vu qu'une grande partie des membres est absente. Mais le temps viendra, et il n'est pas

éloigné, que l'on pourra savoir si une pareille politique est acceptable ou non.

L'item fut ensuite voté. Sur l'item de \$16,000 pour les canonnières

M. H. Cameron demanda des explications.

L'hon. M. McDougall dit que durant les derniers troubles, le Commandant des Forces trouva nécessaire, dans sa discrétion, d'armer certains vaisseaux dans le but de défendre nos eaux et de les mettre en état de transporter un plus grand nombre de soldats sur la frontière.

Le gouvernement ne put hésiter de seconder le Commandant en cette circonstance. Il arma, conséquemment, quatre bateaux remorqueurs de canons qu'il recut des vaisseaux de guerre le "Pylades" et "l'Aurora." De grandes dépenses furent faites pour blinder ces quatre remorqueurs. Les ouvriers employés à ce travail ont montré le plus grand zèle à l'égard du gouvernement, et le prix qu'il ont exigé n'a pas été trouvé extravagant.

Sur l'avis de Sir John Mitchell que l'on pouvait se dispenser de ces deux remorqueurs armés, le gouvernement réalisa cette économie assis, qu'il le put. Mais les deux autres, le "Rescue" et le "Michigan" furent envoyés sur les lacs pour la protection de la frontière de l'Ouest. Il y a maintenant quatre vaisseaux en service : deux sur les lacs et deux sur le St. Laurent. Croyant qu'il serait plus économique de faire l'achat de quelques leçons de ces vaisseaux que de louer, le gouvernement en a acheté deux.

L'un a coûté \$16,000. Les canonnières sur le St. Laurent étaient encore louées. Les 16000 qui sont maintenant demandées, pourront être employées à l'achat ou au louage. Suivant lui, il serait plus économique d'en faire l'achat.

M. H. Cameron pense qu'il serait désirable de connaître la proportion des dépenses encourues pour la défense, que la Province aurait à payer.

L'hon. M. McDougall dit qu'il était entendu que le gouvernement impérial entreprendrait la défense du pays si l'on était menacé de nouveau d'une invasion. Mais on ne s'attendait pas encore à cette éventualité. L'invasion a eu lieu soudainement, et il était absolument nécessaire que le gouvernement colonial adopte la ligne de conduite qu'il a adoptée. Il est entendu que toutes les dépenses qui ont été faites devront être supportées par le gouvernement impérial, et que nous serons remboursés.

L'hon. J. S. McDonald dit que l'on devrait savoir qu'elle part des dépenses sera supportée par la mère patrie. C'est bien la moins, lorsqu'il nous a fallu supporter sans compensation tout le poids de l'attaque, et que la Chambre durant cette session, à été appelée à voter un sixième

me de nos revenus pour la défense du pays.

Cet état de chose ne saurait être toléré davantage.

L'hon. M. Brown insiste sur la nécessité de régler la question de savoir combien la Province aura à payer.

M. Morris est du même avis. Si, dit-il, en conséquence de notre position, nous sommes exposés et sujets à la guerre, et s'il y a des Hies Britanniques qui en sont exemptes, il n'est que juste qu'elles en supportent comme nous les frais.

L'hon. M. Dorion dit que l'on arrivera bientôt au temps où le gouvernement impérial exigera que l'on se défende soi-même. Déjà presque toutes les dépenses encourues pour cet objet nous sont imposées. On est favorable à la confédération, en Angleterre, parce que l'on a l'intention de nous dire : Maintenant vous êtes assez fort ; défendez-vous.

Ottawa, 11.

Les bills suivants sont adoptés avec ou sans amendement.

M. Bellerose : — Pour amender l'acte touchant les abus préjudiciables à l'agriculture.

Sur motion de M. J. A. McDonald, le bill concernant l'élection des membres, est repris en considération en comité, et l'on en fait rapport.

M. J. A. McDonald propose qu'on en fasse la troisième lecture.

M. Dorion propose en amendement au bill que les élections se fassent en un seul jour. Perdu par 21 contre 38.

L'hon. M. Dorion propose en amendement administré au voteur.

Perdu par 11 contre 44.

Le Proc. Gén. McDonald propose que l'on prenne de nouveau en considération les résolutions des législatures locales.

On adopte alors successivement les résolutions. A quelques-uns des nouveaux comités du Haut-Canada, on donne les noms de *Bothwell Mook* ; *Cardwell*, etc.

L'hon. M. McDonald propose que l'on envoie à Sa Majesté une adresse basée sur ces résolutions.— Adopté

L'hon. M. McDonald propose que l'on vote une adresse à son Excellence, le priant de transmettre l'adresse à Sa Majesté.

L'hon. Dorion propose en amendement une adresse à Son Excellence le priant de permettre un appel constitutionnel au peuple avant l'établissement de la confédération. Perdu par 13 contre 52.

L'hon. M. Dorion propose alors que l'on amende l'adresse de manière à ce que si le gouvernement impérial fait subir quelques altérations aux résolutions, cette constitution ne soit pas mise en force avant que la chambre ait sanctionné ces changements. Perdu par 8 contre 55.

La motion est alors Adoptée.

—La dernière caricature de l'Electeur représente le Canada sous la forme d'un mouton bien gras ayant une belle et riche toison. John Bull le tient d'une main par une oreille et de l'autre il plonge dans sa laine de gros cisieux nommé *tarif* qui vont hardiment en besogne. A ses cotés, se tient frère Jonathan, sec, élingué, les bras croisés, et regardant John Bull à l'œuvre.

FEUILLETON.

L'Allumeur de Beverberges

PAR MISS CUMMINS.

(Suite.)

CHAPITRE XXIV.

NOUVEAUX SOUCIS.

"J'ai bien réfléchi, docteur, dit Gertrude en approchant de la maison, à la manière dont il faut nous y prendre pour ne pas alarmer mistress Sullivan.

—Qu'est-ce qui l'inquiétera donc ? demanda le docteur.

—Mais vous-même, si elle sait tout de suite que vous êtes médecin. Je pense que le meilleur moyen serait de vous présenter à elle comme un ami qui m'aurait ramené à cause du mauvais temps.

—Nous allons jouer la comédie alors ? Directrice de la troupe, Gertrude Flint ; un inconnu, le docteur Jérémy. Je suis tout prêt. Que dirai-je pour commencer ?

—Votre tête est plus sage que la mienne, docteur, et je me fie complètement à votre prudence pour obtenir de reconnaître son mal et lui découvrir peu à peu qui vous êtes.

—Très-bien. D'abord je me présenterai comme un particulier qui aime beau-

coup à faire des questions. Je serai dans mon rôle.

Ils entrèrent. Quand la porte s'ouvrit, mistress Sullivan se leva de sa chaise avec un air inquiet et attendit à peine que Gertrude eût présenté son ami pour se tourner vers elle et lui demander d'une voix émue si elle ne ramenait pas M. Cooper.

—Non, répondit Gertrude ; est-ce qu'il n'est pas rentré ?

Mistress Sullivan ayant assuré qu'elle ne l'avait pas vu depuis le matin, Gertrude lui expliqua, avec une tranquillité qu'elle était loin d'éprouver, que M. Miller s'était chargé de lui, et qu'il ne courait aucun risque avec ce brave homme. D'ailleurs, elle partait pour aller chercher.

"Alors prenez mon grand châle."

Et mistress Sullivan s'en fut dans un cabinet voisin chercher son tartan, ce qui permit à Gertrude de prier le docteur Jérémy d'attendre son retour. Elle avait qu'une émotion inusitée suffisait pour faire tomber mistress Sullivan dans une de ses attaques, et elle n'aurait pas voulu la laisser seule avec son inquisiteur en pensant à l'absence prolongée de M. Cooper.

La soirée était mauvaise et la nuit approchait. Gertrude s'éloigna en toute hâte, marchant sur les trottoirs humides, exposée à la tempête qui l'aveuglait, car la violence du vent l'empêchait d'ouvrir son parapluie. Après avoir traversé plusieurs rues, elle atteignit l'église. Elle y entra ; presque tous les ouvriers étaient partis, et M. Cooper

n'était pas rentré. Elle répondit que non, et apprit du maçon que, ne pouvant persuader au vieillard de rentrer pour le dîner, il l'avait emmené chez lui ; mais il croyait que depuis longtemps on l'aurait décidé à jeter par une des fenêtres le reconduisit chez mistress Sullivan.

Il semblait donc probable qu'il était demeuré chez les Miller. Dans le courant de l'année, cette famille avait déménagé, de sorte qu'il fallut que Gertrude demandât le chemin qu'elle avait à suivre ; pourtant elle refusa de se laisser accompagner par le complaisant maçon, et s'éloigna toute de suite dans la direction indiquée. Après une nouvelle course aussi pénible que la première, elle trouva, non sans difficulté, la rue et la maison dont on lui avait parlé. Elle frappa ; mais, après avoir attendu quelque temps sans obtenir de réponse, elle ouvrit et entra. Des voix enfantines résonnaient à travers une porte qui était à droite, et faisaient un tel bruit, que Gertrude, désespérant d'être entendue, résolut de pénétrer dans cette chambre sans plus de cérémonie. La vue d'une étrange dispersion les enfants qui allèrent se cacher dans les coins. Mistress Miller, toute confuse du désordre qui régnait dans sa cuisine, se hâta de repousser contre le mur un portemanteau, et découvrit par ce mouvement la personne même que Gertrude était venue chercher. M. Cooper, la tête basse selon son habitude, était assis près du feu. Gertrude allait s'avancer pour lui parler, lorsque tout à coup son attention fut attirée par un spectacle inattendu. Un lit étroit, où

semblait dormir une personne malade, était placé de l'autre côté de la chambre, juste en face de la porte. A peine Gertrude s'était-elle présentée que la personne alitée se mit sur son séant, la regarda fixement, tendit les mains comme pour éloigner une vision, et poussa un cri perçant.

—Il était impossible de ne pas reconnaître cette voix et ce visage. Gertrude pâle et tremblante, sentit se réveiller en elle quelque chose de son ancienne terreur, lorsqu'elle reconnut les traits de Nan Grant.

"Hors d'ici ! hors d'ici !" cria Nan quand Gertrude, après avoir hésité un moment, s'avança dans la chambre.

Gertrude s'arrêta de nouveau ; le regard effaré de Nan et la colère qu'exprimait sa figure lui faisaient craindre de l'irriter davantage.

"Et bien, tante Nancy ! dit mistress Miller, qu'avez-vous ? c'est miss Flint, l'une des meilleures créatures qui existent.

—Non ! ce n'est pas elle ! dit Nan avec colère. Je la connais bien !

Mistress Miller attira Gertrude derrière le portemanteau et lui parla à voix basse, tandis que Nan, appuyée sur son coude et cherchant de regard à pénétrer jusqu'à elle dans le coin obscur où elle s'étaient retirées, conservait une attitude inquiète et observatrice. Gertrude apprit de mistress Miller qu'elle était la nièce de Ben Grant, mais que, durant plusieurs années, elle était restée sans entendre parler de lui ni de sa famille. Quelques jours auparavant seulement,

Nan était arrivée chez elle dans la plus profonde misère et menacée de la fièvre dont elle était alors atteinte. "Je ne pouvais pas lui refuser unabri, continua-t-elle ; mais, comme vous voyez, je n'ai aucun moyen de la loger ; il est bien désagréable pour moi de l'avoir ici dans la cuisine, et d'ailleurs le bruit que font les enfants, joint à la gravité du mal, me font craindre que la pauvre vieille ne s'en relève pas.

—Avez-vous une chambre là-haut dont vous puissiez vous passer ? demanda Gertrude.

—Il y a bien celle de notre Jane, répondit mistress Miller. C'est une excellente fille ; et d'elle-même, elle m'avait offert de la donner à la pauvre tante Nancy et de coucher avec les autres enfants ; mais, comme je ne peux pas entretenir un second feu, j'ai préféré dresser un lit ici pour un jour ou deux, seulement afin de voir ce que cela deviendrait ; cependant elle paraît plus mal aujourd'hui, et ses actions me donnent lieu de croire qu'elle n'a plus du tout sa tête à elle.

—Ce qu'il lui faudrait, c'est du repos, dit Gertrude, et, si vous voulez allumer du feu à mes frais dans la chambre de Jane, et faire votre possible pour soulager Nan, je tâcherai de lui envoyer un médecin." Mistress Miller se disposait à exprimer la vive gratitude qu'elle éprouvait, mais Gertrude l'interrompit en disant : "Ne me remerciez pas mistress Miller ; Nancy n'est pas une étrangère pour moi ; je l'ai connue jadis, et peut-

John Bull: — Tiens! je vois que ce grand gaillard de Yankee veut faire entrer le mouton dans sa bergerie, qu'il appelle l'Union. Prévenons-le en tondant la tête d'une si bonne manière, — procédé Galt, — qu'elle en restera à chair vive.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 14 JUILLET 1866.

Nous extrayons de la correspondance parlementaire de l'Ordre les lignes suivantes qui sont écrites dans le même sens que notre dernier article éditorial. Les aveux que font aujourd'hui les hommes publics que nous avons censurés pour nous avoir imposé une forme de gouvernement dangereuse, méritent la plus grande attention. Il est facile de s'apercevoir que leur ligne de conduite est calquée sur celle des grands coupables qui ne font d'importantes déclarations qu'après toute trace de danger disparu.

Si les aveux qui échappent quelques fois aux auteurs même de la Confédération, pouvaient encore convaincre leurs partisans des dangers de ce projet et les arrêter aux bords de l'abîme où ils nous jettent, peut-être qu'à force de leur en fournir pourrions-nous leur ouvrir enfin les yeux s'ils n'étaient pas volontairement aussi aveugles. Néanmoins, je soumetts à vos lecteurs cette importante déclaration faite, pas plus tard qu'hier soir, par un des chefs confédérés, M. McGee.

C'était à une fête musicale donnée en cette ville par la Société Irlandaise Protestante. Dans un moment d'épanchement justifiable sans doute, M. McGee a laissé échapper les paroles suivantes que je trouve consignées dans le Times, un des organes ministériels de la capitale.

" Avant l'union de 1840, dit-il, le Canada était également divisé entre Protestants et Catholiques. En 1861 la minorité protestante de 15 par cent de la population pendant que dans le Haut-Canada la minorité catholique formait une fraction de 18 par cent, laissant par toute la province une majorité catholique de 3 par cent. Sous la confédération ces chiffres seront renversés et une majorité générale de 8 à 10 par cent sera en votre faveur." M. McGee s'adressait à des Protestants et il leur parlait à cœur ouvert, leur montrant les bienfaits qu'ils recevraient dans la confédération, et il terminait en faisant appel à leur esprit de tolérance.

On le connaît, cet esprit de tolérance, il vient de se montrer dans tout son jour. Je me contente pour aujourd'hui de mettre cette déclaration sous les yeux de la population catholique afin qu'elle sache bien le sort qui lui est réservé.

La Banque d'Emission.

Le Herald de Montréal, a publié, il y a quelques jours, un remarquable article dans lequel la question de la banque d'émission est traitée on ne peut mieux et où l'on démontre clairement tous les dangers de ce projet :

M. Galt, dit-il, doit proposer aujourd'hui dans la chambre des résolutions relatives à la circulation monétaire. Nous nous proposons de faire voir à nos lecteurs les résultats qui arriveront probablement par suite de la substitution du plan de M. Galt au système de circulation. Ce plan affectera les intérêts de trois parties — le gouvernement, le public et les banques. Sur le gouvernement, l'effet sera politique et financier. Sous le rapport politique les mesures proposées augmentent le patronage et l'influence du gouvernement.

L'intention évidente de M. Galt est de mettre les nouveaux billets sous la direction d'une ou deux des plus importantes banques. Ces banques auront une commission sur le montant des billets passant par leurs mains. Cette commission formera toujours un item considérable dans leurs profits. Ce sera le ministre des finances qui choisira les banques qui auront cette commission. Nous connaissons les règles qui guident le gouvernement actuel dans la distribution du patronage, et il est au moins probable qu'il aura des imitateurs dans ces successeurs. Le ministre actuel des finances, nous pouvons en être sûr, n'accablera pas de faveurs ses adversaires politiques. Il n'y aura que les banques favorisées du gouvernement qui recevront le patronage du ministre des finances.

Les banques qui peuvent être favorisées de la direction des émissions, si elles ne sont pas déjà les alliées politiques du gouvernement le deviendront bientôt et d'agents du gouvernement elle deviendront bientôt ses institutions; et le ministre des finances qui ne peut manquer en définitive d'avoir un grand poids dans leurs décisions usera certainement de son influence pour des fins de parti. Pour le gouvernement, la chose à un autre aspect politique. Les résolutions pouvoient à une émission illimitée. C'est un pouvoir qu'il est dangereux de donner à un gouvernement. Il détruit le principe que l'argent ne doit pas être dépensé sans le consentement du Parlement. Mais si l'argent peut être obtenu sans la sanction du Parlement, comme cela pourra alors se faire, on la dépensera aussi sans la permission des Chambres.

Au point de vue financier, le nouveau système a au premier abord deux aspects favorables au gouvernement. L'or obtenu pour les billets permettra au gouvernement de payer la dette flottante du pays; et, de plus, l'intérêt payé jusqu'ici sur cette dette sera en apparence épargné par l'émission des billets ne portant point d'intérêt.

Quant au premier de ces apparents avantages, nous avons déjà fait observer qu'un emprunt assez fort pour éteindre notre dette flottante actuelle pouvait être obtenu en Canada soit des banques ou du public. Notre opinion vient d'être confirmée par le fait que les banquiers qu'il avait consultés à Montréal lui avaient offert le montant nécessaire. L'autre avantage apparent — épargner l'intérêt du montant des billets émis — est à notre avis beaucoup plus plausible. Le droit de mettre en circulation un papier-monnaie appartient au gouvernement.

Mais constitués comme il le sont en ce pays et dans d'autres, les gouvernements n'ont été reconnus incapables de conduire une émission de papier-monnaie, et en temps de paix, ils ont toujours eu le bon esprit de la confier aux banques. C'est ce que le gouvernement canadien a jusqu'ici fait, ne se réservant à lui-même qu'une faible taxe sur les profits retirés par ces banques et provenant du crédit qui leur était ainsi donné. M. Galt n'avait pas tort quand il a parlé de reprendre le crédit dont avait été favorisées les banques de la Province. Mais nous différons d'avec lui sur l'opportunité d'une telle mesure actuellement. Les principes d'économie politique tels qu'on peut les appliquer à la question du cours n'ont pas encore été pleinement développés. En supposant que la circulation se trouve entre les mains du gouvernement, qu'y a-t-il à gagner sur la forme d'intérêt? Le montant des billets de banques en circulation pour les derniers douze mois a été en moyenne de \$11,000,000. Supposons donc que le gouvernement jette dans la circulation de ses billets pour \$12,000,000, qu'aura-t-il à gagner ou à perdre dans cette opération. Il est réglé que les billets seront rachetables en espèces, à Toronto et à Montréal. La résolution dit " pour aucun montant de billets en circulation, dépassant dix millions tant que le montant total n'excèdera pas quinze millions, 33 par cent seront gardés en espèces." Si nous déduisons cette réserve d'espèces du montant en circulation, nous avons une somme de \$7,333,333 laissée comme somme nette sur laquelle on saurait l'intérêt.

A 7 par cent cette épargne serait un montant de \$513,333. Mais il y a le côté de dé-

bit de ce compte. D'abord, il y a la perte de la taxe de 1 par cent sur la circulation de banque actuelle, qui, sur \$12,000,000 formerait \$120,000 par année. Nous avons ensuite la compensation qu'il faudra payer aux banques abandonnant leur droit d'émission avant l'expiration de leurs chartes en 1870. Cette indemnité sera une somme annuelle n'excédant pas 5 par cent sur le montant total de leur circulation à compter du 30 décembre 1860, jusqu'au 31 décembre 1865. La moyenne de la circulation mensuelle durant ce temps a été d'environ \$9,000,000. Cinq par cent sur \$9,000,000 forme \$450,000. Il y a encore la commission qu'il faut payer aux banques qui se chargeront de l'émission et du rachat des billets.

Cette commission doit être 1/2 par cent sur la moyenne de la circulation de chaque trimestre. Un par cent sur 12 millions donnera \$120,000. Nous avons de plus, à tenir compte du coût de la gravure des billets, et du montant à être payé aux banques pour les frais de leurs billets qui ne seront pas émis. En additionnant tous ces montants parties au débit, la perte de taxe \$120,000, l'indemnité \$450,000, la commission \$110,000, la gravure \$20,000 nous auront un total de \$690,000. Au côté du crédit figure \$513,333; ainsi au lieu d'un gain que nous comptons d'abord réaliser, nous aurons une perte de \$176,667. Le gouvernement aura à payer réellement sous une forme ou sous une autre \$680,000 pour les \$7,333,333 que l'émission de \$11,000,000 en billets mettra à sa disposition.

Ce qui équivaut à l'intérêt au taux de 9 et 1/2 par cent par année.

Au point de vue public, l'effet le plus désastreux du système projeté sera la dépréciation du cours. Le public devrait être protégé contre la perte probable qui résultera de la possession d'un papier-monnaie. La circulation de banque actuelle est assurée par des dispositions légales autant que possible. Le montant considérable d'espèces et les fonds du gouvernement entre les mains des banques ont toujours rendu leur circulation égale à leur valeur en or. Dans le cours des derniers six mois, finissant en décembre dernier, la moyenne des espèces seulement que l'on garde a dépassé cinq millions. La circulation durant le même espace de temps a été en moyenne d'environ 9 millions. La réserve d'espèces de ce montant est égale à 55 par cent. Mais les ressources des banques, tels que les garanties du gouvernement et les balances dues d'autres banques ont toujours été très considérables. Nous supposons que la circulation totale aurait pu être retirée en aucun temps durant le cours des six années. Outre cette garantie, le public avait celles des actionnaires de banque pour doubler le montant de leurs fonds. Avec de pareilles garanties le public n'a jamais manqué de confiance dans la circulation des billets de banque. Dans le projet de M. Galt, cependant, ces garanties font toutes défaut. Une réserve d'or de 33 1/2 par cent est la seule disposition pour le rachat de son papier, si le montant devait tomber au-dessous de 15 millions. Supposons que la circulation soit de 11 millions, il ne faut que trois millions et deux tiers à présenter pour le rachat pour absorber toute la réserve. Est-ce que le public trouvera qu'un billet dont seulement un tiers est rachetable, équivaut à sa valeur en or. Assurément non. La circulation souffrira une dépréciation, bien que peut-être légère, dans son premier transfert d'entre les mains du gouvernement. Mais cette dépréciation provenant des moyens insuffisants de rachat, il est à craindre qu'elle ne soit augmentée par une émission trop considérable. Tout gouvernement qui a eu jusqu'ici le contrôle de la circulation du papier d'un pays en a invariablement abusé. Les assignats de la Révolution française, les billets irrachetables de la banque d'Angleterre de 1797; les greenbacks des temps modernes et les billets de la première révolution américaine, tout atteste la valeur que le public accorde aux promesses de rachat du gouvernement. Ce n'a été qu'en temps de guerre que les gouvernements se sont encore basés sur ce moyen de la circulation du papier. Il était réservé à l'éminent ministre des finances d'une colonie dépendante, qui a toujours été jusqu'ici célèbre par les estimés faux, d'introduire un papier-monnaie d'Etat en temps de paix, et pour un montant considérable. Mais si, comme nous l'avons dit, ce papier subit dès son apparition un escompte; quelle sera sa valeur quand les gouvernements successifs auront augmenté son émission? Que deviendra-t-il si nous avons pendant 6 mois mille à partir avec les finisiers?

Si M. Galt rencontre de la difficulté à effectuer un emprunt à Londres actuellement quelles seront alors ses chances de réussite? Le plan de M. Galt affecte le public d'une autre manière. Il est d'expérience dans tous les pays qu'une circulation de papier pour faire face pleinement aux besoins du commerce ne doit point être gênée. Le pays demande quelque fois plus d'autres fois moins que la moyenne du montant de la circulation. Le plan de l'émission et du rachat des billets devrait être disposé de manière à ce qu'il n'y eût jamais ni pléthore ni disette de papier-monnaie. Jusqu'à présent les banques ayant eu le contrôle combiné de la circulation et de l'escompte ont pu affecter ce que nous venons de dire; mais qu'on leur ôte le pouvoir d'émettre leurs propres billets, et vous verrez alors la circulation gênée. En voici un exemple. Entre août et octobre de l'an dernier, l'augmentation normale des affaires qui était le résultat d'une bonne récolte produisit un accroissement de circulation au montant de \$5,700,000, ou d'environ 70 par cent sur le montant en circulation le 31 août, et ce n'était pas une pléthore. Jamais il n'a été fait d'aussi bonne affaire en Canada que l'automne dernier. Les escomptes durant les mêmes deux mois ne font voir qu'une augmentation d'environ 7 par cent. Cette soudaine expansion dans la circulation, qui, si elle se fut produite en Angleterre, eût causé une panique, fut effectuée par nos banques sans que le public ou les banques en aient ressenti le moindre malaise ou inconfort. Maintenant il est pas pourvu à une pareille extension dans le projet de M. Galt. Si le public veut des billets il faut d'abord qu'il apporte de l'or pour les acheter.

L'augmentation dans les espèces entre les mains des banques durant ces deux derniers mois n'a été que de \$2,000,000. Mais on avait besoin d'une circulation de \$5,700,000. Comment la différence \$3,600,000 a-t-elle été obtenue? Les banques sachant que leur papier à cette époque de l'année allait rester en circulation pour deux ou trois mois, ont senti qu'elles ne risquaient rien à escompter des billets pour ce montant. D'après le système de M. Galt la circulation ne pourra être augmentée que de \$2,100,000. L'argent deviendra alors rare. Le taux de l'intérêt s'élèvera de 7 à 10 par cent jusqu'à 16 ou 20. Chaque fois qu'une augmentation soudaine pourra devenir nécessaire nous aurons une crise commerciale. Le système sous ce rapport, agit comme les restrictions de la banque d'Angleterre. Si l'or sort du pays, l'intérêt s'élève et les billets deviendront rares et vice versa.

Quant aux banques, le plan de M. Galt aura pour effet de diminuer leurs ressources d'un quart de leur capital actuel, tandis que leurs profits resteront les mêmes jusqu'à l'expiration de leurs chartes. Ainsi ce projet de loi sera défavorable au gouvernement, au public et aux banques.

Encore ce Pauvre Voisin.

Il y a quelques mois le très naïf Eddy s'adressait à un parent ou un ami pour se faire écrire un petit article sur le compte de deux officiers publics du district, le Coronaire et l'ex Grand-Connétable. On accéda à sa demande et l'écrivit fut composé d'après toutes les règles du News. La malhonnêteté traditionnelle qui y dominait prouvait à l'évidence que la grossière chaîne de balourdises présentée aux lecteurs du News sortait de la boutique des vieux forgerons de la famille Smith & Co. Au fait. Le public se rappelle sans aucun doute la bagarre McNabb de

St. Luc qui n'eût causé la mort d'un des infortunés acteur en scène. Ce déplorable accident amena le Coronaire Chs. Loupret et l'ex Grand Connétable Chs. Nolin sur les lieux, pour y tenir une enquête et s'acquitter des devoirs qui leur sont imposés par la loi en pareille circonstance. Comme les parents du défunt et de celui sur qui pesait l'accusation se trouvaient réunis, on comprend qu'ils se soient présentés d'assez graves difficultés. Et il n'est pas permis de s'en étonner, surtout quand on sait que certains gibiers des environs de l'Halfway house étaient de la partie. Forcé fut donc aux autorités d'user de leurs pouvoirs pour remettre les choses à leur état normal et faire leur enquête en paix. De là des accusations contre le Coronaire et le Grand Connétable pour avoir maltraité ces misérables gamins dont le News ne manque pas de se faire le protecteur. Des affidavits tombèrent comme de la grêle et partirent pour Ottawa sous les auspices d'Eddy qui leur souhaita un bon voyage et qui fit part au public de ses espérances sur la destitution des employés publics. Or il arriva ce que dit un antique proverbe que souhait de nigot n'arrive pas et que les lettres eidennes vinrent justifier les honnêtes citoyens et démentir le News pour qui, d'ailleurs, la chose n'est pas nouvelle.

SECRETARIAT PROVINCIAL, Ottawa, le 6 Août 1866.

Monsieur, Au sujet de la plainte portée contre vous par Daniel McNabb, j'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence est satisfaite des explications que vous avez soumises, et qu'en conséquence la plainte a été mise de côté. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, E. PARENT, Assit.-Sec.

CHARLES NOLIN, ECR., Grand Constable, St. Jean, Comté de St. Jean, C. E.

SECRETARIAT PROVINCIAL, Ottawa, le 6 Août 1866.

Monsieur, Au sujet de la plainte portée contre vous par Daniel McNabb, j'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence est satisfaite des explications que vous avez soumises, et qu'en conséquence la plainte a été mise de côté. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre Obéissant Serviteur, E. PARENT, Assit. Sec.

C. LOUPRET, ECR., Coroner, Iberville, Comté d'Iberville, C. E.

Nous prions l'enfant gâté de l'asile de faire une assemblée de famille afin de voir s'il y en a un, parmi ses membres, soit en ligne ascendante, descendante ou collatérale, qui soit assez juste pour demander que ces lettres reçoivent publication dans le journal dont il est le propriétaire, parce qu'il est né après son père.

— Une dépêche d'Ottawa mande que le parlement sera probablement prorogé aujourd'hui ou demain.

être m'inspire-t-elle plus d'intérêt qu'à vous-même.

Mistress Miller parut très-surprise; mais Gertrude, dont les moments étaient comptés, n'avait pas le temps d'entrer dans une plus longue explication. Désirant néanmoins parler à Nan, si elle le pouvait, et l'assurer qu'elle n'avait que des intentions bienveillantes, elle s'avança hardiment vers le lit de la malade, malgré le regard sauvage et menaçant qui était fixé sur elle.

" Nan, dit-elle, me reconnaissez-vous? "

" Oui! oui! répondit Nan extrêmement bas, parlant vite et retenant sa respiration; pourquoi êtes-vous venue ici? "

" Pour vous faire du bien, du moins je l'espère. "

Nan conserva son air méfiant, et demanda d'une voix tremblante: " Est-ce que vous avez vu Gerty? Où est-elle? "

" Elle va bien, répondit Gertrude, tout étonnée de la question. "

" Que vous a-t-elle dit de moi? "

" Elle dit qu'elle vous pardonne, qu'elle a pitié de vos maux et qu'elle désire pouvoir faire quelque chose pour vous aider à recouvrer la santé. "

" Vraiment? dit la malade. Alors vous ne me tuez pas donc? "

" Vous tuez! Oh! non, nous espérons bien vous soulager et vous guérir. "

Mistress Miller, qui venait de préparer une tasse de thé, s'approcha de la malade. Gertrude la prit et l'offrit à Nan, qui but avidement, tout en regardant par-dessus le bord de la tasse la personne qui la lui

avait présentée. Lorsqu'elle eut fini, elle se rejeta pesamment sur son traversin et se mit à marmotter quelques phrases sans suite, où Gertrude ne put distinguer que le nom de son fils Stephen. Croyant que ses idées avaient pris un autre cours, Gertrude, pressée d'aller délivrer le docteur Jérôme, qui avait avec tant de bonté consenti à l'attendre auprès de mistress Sullivan, s'écria en disant: " Bonsoir, je reviendrai vous voir. "

" Vous ne me ferez pas de mal? s'écria Nan en se relevant encore. "

" Non; je tâcherai de vous apporter quelque chose qui vous fasse plaisir. "

" N'amenex pas Gerty! Je ne veux pas la voir. "

" Je viendrai seule, " répondit Gertrude. "

Nan se recoucha, et, quoiqu'elle ne quittât pas Gertrude des yeux jusqu'à ce qu'elle fût sortie, elle ne lui adressa plus la parole. M. Cooper ne refusa pas de suivre son jeune guide, et, malgré la pluie qui les mouilla jusqu'aux os, ils rentrèrent sans accident, un peu plus d'une heure après le départ de Gertrude. "

Le docteur Jérôme, assis à côté de la grille, les pieds sur le garde-feu avait l'air satisfait d'un homme qui est chez lui. A vrai dire, il paraissait n'être là que pour son plaisir, et nullement pour attendre le retour de Gertrude. Il s'était entretenu avec mistress Sullivan des habitants d'une petite ville de province, où ils avaient l'un et l'autre passé quelques années de leur enfance; et la fem-

me timide et peu communicative avait été si bien mise à son aise par les manières de l'aimable et spirituel docteur, que, bien qu'il eût par mégarde révélé sa profession, elle s'était laissé questionner sur l'état de sa santé sans éprouver aucune des alarmes qu'elle s'était imaginé devoir ressentir au seul aspect d'un médecin. Lorsque Gertrude revint, le docteur était parfaitement au courant de la maladie, et, quand mistress Sullivan quitta la chambre pour chercher des vêtements secs à son père: " Gertrude, dit-il aussitôt que la porte fut fermée, voilà une femme bien malade. "

" Vraiment, docteur? "

" Je le crois, répondit-il sérieusement. Je voudrais bien maintenant l'avoir vue il y a trois mois. "

" Sa maladie remonterait-elle aussi loin? "

" Oui, oui; et bien plus loin encore. J'ai bien peur que la médecine n'y puisse pas grand-chose à présent. "

" Docteur, dit Gertrude avec l'accent du désespoir, vous ne voulez pas me faire entendre que la tante est sur le point de mourir et de m'abandonner, moi et son pauvre vieillard père, sans revoir Willie! Oh! j'espérais qu'il s'en fallait de beaucoup que sa situation fût aussi grave! "

" Ne vous alarmez pas, Gertrude, dit le docteur avec bonté. Je ne voulais pas vous effrayer. Elle peut vivre quelque temps encore. Dans un jour ou deux, j'en saurai davantage sur son compte. Mais il est

tout à fait dangereux pour vous de rester seule ici avec vos deux amis, sans parler des risques que court votre santé. Mistress Sullivan ne peut-elle payer une garde, ou même une domestique? Elle me dit qu'elle n'en a pas. "

" Je crois qu'elle le pourrait. Son fils subvient très-généreusement à ses besoins; et je suis sûr qu'elle ne dépendrait jamais tout l'argent qu'il lui envoie. "

" Dans ce cas, il faut que vous lui disiez de prendre tout de suite quelqu'un pour vous aider; si vous ne le faites pas, je m'en charge. "

" Je le ferai, dit Gertrude. Il y a quelque temps que j'en ai reconnu la nécessité; mais mistress Sullivan craint tant les étrangers chez elle, que j'ai redouté de lui parler de cela. "

" Bah! bah! dit le docteur; ce n'est qu'une idée et elle s'habituerait promptement à être servie. "

Mistress Sullivan rentra en ce moment. Gertrude lui raconta son entretien inattendu avec Nan Grant, et pria le docteur Jérôme, qui connaissait toutes les particularités de son enfance et avait entendu fréquemment parler de Nan, d'aller la voir le lendemain. " Ce sera une visite de pure charité, ajouta-t-elle; car Nan est probablement sans le sou; et, quoiqu'elle soit momentanément chez les Miller, que vous avez soignée, sa parenté avec eux est trop éloignée pour qu'elle puisse prétendre à aucun secours pécuniaire de leur part. "

" N'importe, répondit le docteur; j'irai la

voir ce soir, si le cas l'exige; et demain je passerai par ici pour vous dire comment je l'aurai trouvée, et pour entendre la fin de ce que mistress Sullivan me disait de ses insomnies. Mais Gertrude, mon enfant allez changer de bas et de souliers, si vous ne voulez pas être malade à votre tour. "

Mistress Sullivan était enchantée du docteur Jérôme; et quand il fut sorti, elle chanta ses louanges. " Quelle différence, dit-elle, entre lui et les autres médecins (c'était une classe d'hommes pour laquelle elle paraissait éprouver une aversion inexplicable! qu'il est aimable et bon! Il me semble, Gertrude, que je pouvais causer avec lui de ma santé aussi librement qu'avec vous-même. "

Gertrude fit aussi l'éloge du docteur, qu'elle estimait beaucoup, et mistress Sullivan n'avait pas encore fini, quand vint l'heure de prendre le thé. Après le souper, M. Cooper, harassé des fatigues du jour, se laissa persuader d'aller se coucher, et mistress Sullivan, commodément étendue sur son canapé se mit à jouer de ce qu'elle appelait toujours l'heure la plus heureuse de la journée. Gertrude crut l'instant favorable pour entamer le sujet que le docteur Jérôme lui avait recommandé. Contre son attente, mistress Sullivan ne fit plus d'objection lorsque Gertrude lui proposa d'avoir une domestique. Elle sentait qu'elle devenait incapable de tout travail un peu actif, et ne voulait pas que, Gertrude se fatiguât ainsi qu'elle l'avait fait la semaine précédente. Gertrude lui par-

L'avis important qui suit a été publié dans la Gazette Officielle de samedi dernier :

Département du receveur général, Ottawa, 10 août, 1866.

On recevra jusqu'au 10 du mois prochain... On recevra jusqu'au 10 du mois prochain...

Des reçus de... par le receveur-général... Ces reçus seront en la possession des acheteurs jusqu'à ce que les débetures soient prêtes à être livrées.

(Signé) N. F. BELLEAU.

Sa Grandeur Mgr. Charles LaRocque a célébré la messe hier à Iberville. L'Eglise était remplie comme en un jour de grande fête.

COMTÉ DES DEUX MONTAGNES.

M. J. B. Daoust qui a résigné son siège en l'arlement il y a quelques semaines, vient d'être réélu pour le comté qu'il représente depuis plusieurs années.

Les feniens.

Les généraux Sweeney et Spear sont à St. Alban ou ils ne cachent par leur dessein de faire sous peu une invasion en Canada, et cette fois elle sera tellement puissante que d'après eux, ils n'ont pas peur de repoussés.

Jefferson Davis.

La récente visite de M. O'Connor à la forteresse Monroe a convaincu, dit le Courrier des Etats-Unis, cet honorable avocat que la captivité de Jefferson Davis était notablement prolongée.

La done de Jane Miller comme d'une fille qui ferait parfaitement leur affaire, et il fut convenu qu'on s'adresserait à elle le lendemain matin.

Il est dix heures, tout est tranquille dans la maison. M. Cooper dort profondément. Gertrude vient d'écouter à sa porte et a entendu sa respiration difficile.

vent en partie de plaisir sur la rivière jusqu'à Norfolk. De nombreux visiteurs ont admis auprès de M. et Mme. Davis. En résumé, bien que la santé de M. Davis souffre de sa captivité, et que ses amis en redoutent les conséquences, il ne se plaint pas lui-même et se montre sensible aux égards qu'on lui témoigne.

Penitencier Provincial.

A la fin de l'année 1864, il y avait 729 détenus dans le pénitencier, dont 667 hommes et 62 femmes. Pendant l'année 1865 il en a été reçu 276.

174 hommes et 26 femmes ont été mis en liberté parce que le terme de leur sentence était expiré; 16 hommes et 2 femmes ont reçu leur pardon, 10 hommes sont morts dans l'hôpital du pénitencier, et 3 ont été transférés à l'Asile des aliénés criminels.

En 1865, il a été reçu 93 hommes et 2 femmes de plus qu'en 1864.

Le Bas-Canada a fourni 70 détenus réparés comme suit: Montréal, 38; Québec, 13; Arthabaska, 1; Beauharnois, 1; Bedford, 3; Gaspé, 2; Iberville, 1; Rimouski, 1; St-François, 6; Trois-Rivières, 4. La part du Haut-Canada est de 203.

Les races se répartissent comme suit: blancs 247; nègres, 5; métis, 1; indiens 20. 25 sont nés en Angleterre; 2 en France; 4 en Allamago; 52 en Irlande; 1 au Nouveau-Brunswick; 1 à Terre-Neuve; 154 en Canada; 12 en Ecosse; 21 aux Etats-Unis.

8 sont des baptistes; 116 appartiennent à l'église d'Angleterre; 3 sont congrégationalistes; 2 luthériens; 37 méthodistes; 1 n'a aucune religion; 15 sont presbytériens; 101 catholiques romains.

Il y avait à la fin de l'année 1865 dans le pénitencier, 2 boulangers; 3 barbiers; 6 forgerons; 1 fabricant de bouilloires; 1 brasseur; 2 bouchers; 3 meubliers; 14 charpentiers; 1 charron; 13 commis; 1 cuisinier; 1 tonnelier; 1 ingénieur; 2 fondeurs; 1 souffleur de verre; 147 journaliers; 1 avocat; 2 machinistes; 2 maçons; 1 meunier; 2 mouleurs; 4 imprimeurs; 3 tailleurs; 1 scieur de bois; 21 couturiers; 21 cordonniers; 4 tailleurs de pierre; 1 instituteur; 4 ferblantiers; 1 fabricant de wagons.

Faits Divers.

Un nouveau journal, publié dans les intérêts des Acadiens, est sur le point de paraître à Gaspé.

Une autre feuille paraîtra prochainement aussi à Sherbrooke sous le titre Le Pionnier.

M. James F. D. Black a été nommé Trésorier de la Cité de Montréal en remplacement de M. Tessier qui a résigné par cause de santé.

Je certifie que je me suis servi du Pain Killer dans ma famille pendant bien des années et qu'il a toujours eu l'effet désiré, dans tous les cas pour lesquels il est recommandé, et que c'est une médecine très-utile dans les familles.

REV. ASA BRONSON.

Quelle est votre maladie? — On peut signaler une centaine de variétés de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes le sens commun suggère que la médecine qui rend à cet organe toute sa vigueur est le vrai remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond: les Pilules de Bristol recouvertes de sucre.

A vendre par tous les Pharmaciens, en Canada, à St. Jean, par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand place du Marché.

divin. Pourtant, si brave que soit son cœur, si ferme que soit sa foi. Gertrude à toutes les tendresses de la femme, et, assise là, toute seule, elle pleure sur elle-même et sur celui qui dans un pays lointain, compte les jours qui le rendront à une mère, qu'il est destiné à ne jamais revoir.

(La suite au prochain numéro)

La Constitution et le Sang. — Aucune maladie ulcéreuse et éruptive ne peut être guérie d'une manière permanente à moins d'un traitement qui agit sur toutes la Constitution. On doit purifier le sang vicié, autrement la cause de la maladie reste renfermée dans le système, et il est certain qu'elle reparaitra de nouveaux sous une forme beaucoup plus grave.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada, à St. Jean par F. L. Wight pharmacien et J. B. Carrière, marchand, place du Marché.

Avis special.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des Pastilles à Vers Végétales Devins.

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces Pastilles est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille: méfiez-vous, ne craignez rien; ces Pastilles sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM Devins et Bolton, chimistes, à Montréal.

A St. Jean, chez F. L. Wight Pharmaciens et chez J. B. Carrière marchand Place du marché.

EXCURSION

NEW-YORK et WASHINGTON.

De Montréal à New-York et retour \$ 9.00 do do Washington do 17.50

Kid Lac Champlain et Rivière-Hudson jusqu'à New-York.

Et par chemin de fer de New-York à Washington, passant par Philadelphie et Baltimore.

JOURS DE DEPART.

Tous les jours depuis LUNDI, le 20 août, jusqu'à SAMEDI, le 26, inclusivement.

Le billet de passage est bon pour quinze jours—depuis le 20 AOUT jusqu'au 5 SEPTEMBRE, inclusivement.

Heures de départ de la Station Bonaventure.

5.30 heures A. M. et 3.30 heures P. M.

Pour revenir les excursionnistes devront quitter New-York par le bateau du soir. BILLETS EN VENTE à la Station Bonaventure.

Achetez vos billets d'avance.

St. Jean, 14 août 1866.

MAISON DE MONTREAL RUE FRONT, ST. JEAN.

J. & H. BLACK

Viennent d'ouvrir un magasin dans les premières ci-devant occupées par M. J. Aston, sellier, et sont heureux d'annoncer aux Dames et Messieurs de St. Jean et des environs, qu'ils ont reçu et tiendront constamment en mains un assortiment des plus variés de

Marchandises Nouvelles Portant le cachet des goûts les plus récents et les plus à la modes.

On y trouvera la plus belle collection de

- Cotons, Indiennes, Mousselines de laine française, Cobourgs, Soies, Alpacas, Chalis, Patrons de Robe, Chales, Manteaux, Parasol, Tweeds, Casimires, Draps, &c., &c., &c

Un des premiers Tailleurs étant employé dans cet établissement les met en état de recevoir toutes commandes qu'ils exécuteront sous le plus court délai.

Il y aura constamment dans cette maison des MARCHES FAITES avec soin et d'après les dernières modes, etc., etc.

St. Jean, 20 avril 1866.

Pain Killer! EST UN BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage; les Pharmaciens en constatent la demande fréquente, et les Droguistes en Gros la considèrent comme un des Articles les plus importants de leur commerce.

Tous les Marchands de Médecine parlent en sa faveur, et sa réputation comme

REMEDE DE GRANDE VALEUR Est parfaitement reconnu et en fait la

PLUS IMPORTANTE MEDICINE DU SIECLE

PRIS INTERIEUREMENT, IL GUERIT

la Dysenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, les Douleurs d'Estomac, d'Intestins, les Coliques, la Dyspepsie les Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, &c., &c., &c.

APPLIQUE A L'EXTÉRIEUR, IL GUERIT

les Clous, les Contusions, les Panaris, les Coupures, les Brûlures, les Entorses, les Tumeurs, les Maux de Dents, les Douleurs dans la Figure, la Névralgie, le Rhumatisme et les Engelures des Pieds &c., &c., &c.

La Douleur semble être l'apanage des pauvres mortels de même que la mort, et elle s'abat sur nous à tout moment. Il est conséquemment très-important que l'on puisse se procurer des moyens de soulagement au moment où nous en avons besoin.

Ce moyen de soulagement réside dans le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, dont la réputation est répandue sur tout le globe. Dans les glaces des régions polaires comme sous le soleil des tropiques, sa vertu est reconnue et appréciée. Et en lui l'humanité souffrante a trouvé un soulagement à ses douleurs.

L'effet du PAIN KILLER sur le partient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, Douleurs d'Intestins, Choléra, Dysenterie et autres dérangements du système. Son succès comme remède appliqué à l'extérieur dans les cas de Brûlure, de Contusions, d'Entorses, de Coupures, de Piqures d'Insectes, etc., lui a valu une des premières places parmi les médecins du jour.

Le nom de la médecine "PAIN KILLER" est notre marque de commerce. Nous avons le droit exclusif de nous en servir et nous n'avons jamais manqué de le faire valoir au temps et lieu dans toutes et chacune des nombreuses actions intentées à des parties préparant ou vendant des articles sous ce nom ou si semblable qu'il pouvait tromper le public.

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez

PAIN KILLER VÉGÉTAL de PERRY DAVIS et pas d'autre.

A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Prix, 15 cts, 25 cts, 50 cts, la Bouteille.

Perry Davis & Fils, Fabricants et Propriétaires 378, Rue St. Paul, Montréal, C. E.

8 juillet.

A L'ENSEIGNE

DES TROIS Chapeaux Bleu, Blanc, Rouge, Vis-à-vis le Grand Magasin de

MM. LANGELIER & DECELLES.

S. SIMMONS CHAPELIER ET MANCHONNIER, Ayant doublé son assortiment de

CHAPEAUX EN SOIE, EN FEUTRE, EN PAILLE, ETC., ETC.

Pour les Dames, Messieurs et Enfants et ce, d'après les dernières MODES et les goûts les plus récents et à des prix extraordinairement réduits en rapport avec les qualités des articles.

M. S. SIMMONS choisit cette occasion pour informer ses pratiques qu'il vient de recevoir en addition du grand assortiment de Chapeaux et de Casquettes, les articles suivants qu'il vendra au-dessous des prix de tout autre magasin, tel que

Parasols, Chapeaux de Dames et de Demoiselles, Rubans de toutes les Couleurs et qualités, Plumes et Fleurs de toutes espèces en grande quantité.

Une des premières Modistes de St. Jean étant attachée à cette maison, le met en état de garnir les chapeaux aux goûts et au désir des personnes qui voudront bien acheter chez lui.

M. S. S. désirant pleinement satisfaite les acheteurs vient aussi de s'assurer les services d'un Canadien, qui ne négligera rien pour mériter l'encouragement que son patron a droit d'attendre du public. VENEZ ET EXAMINEZ.

St. Jean, 4 Juin 1866

HOTEL ST JEAN. PAR FRS. MONETTE. PROPRIÉTAIRE.

Rue Front, au Centre des affaires et à quelque pas du Marché.

Il tient constamment des voitures à la disposition du public.

St. Jean, 31 mai 1865.

H. CORN, ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, COTE EST. Tous les ouvrages sont garantis. St. Jean, 30 mai 1866

CHAMBRE & NOTAIRES DU DISTRICT D'IBERVILLE

Une assemblée régulière de la dite Chambre sera tenue au PALAIS de JUSTICE en la Ville de ST. JEAN, MERCREDI le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures A. M.

EUG. ARCHAMBEAULT, Secrétaire. St. Jean, 7 Août 1866.

NOUVEAU MAGASIN.

Boutheiller & Trudeau Viennent d'ouvrir un Magasin en face du

Marché aux Légumes

DANS LA

MAISON DE M. EUS. COURVILLE, Où l'on trouvera toujours un des meilleurs assortiment de

MARCHANDISES SÈCHES, Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Leur choix de marchandises étant le produit des dernières importations, offre des avantages aux acheteurs qu'ils peuvent difficilement trouver ailleurs tant sous le rapport des nouveautés que sur la modicité des prix.

Venez voir et vous pourrez vous convaincre par vous-même de la vérité.

St. Jean, 9 mai 1866.—3m.

Sauvage et Brosseau.

Grand Magasin Nouveau

SUR LA RUE FRONT, EN FACE DE E. H. FORBE ET CIE.

MARCHANDISES SÈCHES

EPICERIE ET PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS. En Gros et en Détail. St. Jean, 19 mai 1865.

LES MARCHANDS

De la campagne qui tiennent des effets de Librairie, ne sauraient trouver un assortiment plus complet et des prix plus réduits que chez

J. B. ROLLAND ET FILS, No. 8, rue St. Vincent, Montréal. St. Jean, 16 septembre 1864.

DR. BAUDOIN, RUE BERNIER, Vis-à-vis le Bureau de la Seigneurie. St. Jean, 19 janvier 1866.

Aux Dames et Messieurs DE ST. JEAN.

Le Dr. LEFAIVRE, Dentiste, élève gradué du collège des dentistes de Pensylvanie à Philadelphie, informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir un bureau dans la rue St. Jacques, à côté de l'église, où l'on pourra le consulter sur toutes les branches de sa profession.

Le Dr. Lefavre nettoie, remplit, extrait et pose les dents à des conditions libérales. St. Jean, 1er décembre 1865.

Dr. G. Moorhead. ENCOIGNEUR DES RUES ST. CHARLES ET BUSBY, PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE. St. Jean, 23 Juin 1864.

AVIS IMPORTANT.

LE SOURSIGNÉ vient de recevoir une grande quantité de COTON et d'INDIENNE qu'il offre à VINGT pour CENT au-dessous des prix ordinaires.

J. B. CARRIÈRE, Place du Marché St. Jean.

J. BOYNER, CORDONNIER,

Rue Front, St. Jean, Vis-à-vis H. E. Forbes & Cie.

A toujours en mains un bon assortiment de

CHAUSSURES

Pour Dames, Messieurs et Enfants, faites dans les derniers goûts et des meilleurs matériaux, qu'il vendra à des prix très modérés pour argent comptant.

Les ouvrages de pratique sont garantis et recevront la plus grande attention.

JOHN MCDONOUGH Marchand-Tailleur

CI-DEVANT EMPLOYÉ CHEZ E. CLÉMENT & Co.]

Est maintenant dans le nouveau magasin à côté de chez Langelier et Decelles.

Il a en mains un assortiment de Draps les plus fins et de Tweeds les plus riches et les plus recherchés à des prix fort modérés.

Les ouvrages sont garantis et exécutés dans le plus court délai. St. Jean 13 Septembre 1864.]



Le plus efficace pour la destruction des Vers qui soit encore connu

Essayez-les et soyez convaincus.

Donnez les 'Pastilles à Vers Végétales de Devins' et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales. Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Elles sont les seules LOSTANGERS Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque boîte renferme 30 Pastilles ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces pastilles sont chacune d'elles estampillées des lettres 'DEVINS' comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Près le Palais de Justice, Montréal. A St. Jean, à vendre chez F. L. WIGHT, Pharmacien, et chez J. B. CARRIÈRE, Marchand.

St. Jean, 16 Mai 1865.

Maison Canadienne.

LES SOUSSIGNÉS désirent attirer l'attention de leurs amis, et du public en général, sur leur nouvel assortiment, consistant en partie de

SERVICES A THE ET A CAFE, POTS A EAU CHAUDE COUPES A VINS.

Cuillères de Tables, à Dessert, à Soupe, Fourchettes de tous les prix et qualités. Le tout à très-bon marché.

Aussi en main quelques fusils de chasse à simple et double canons, de bons accordeons, concertinos, etc.,

N. B.—Isont toujours en main un assortiment bien fourni de

MONTRES HORLOGES ET BIJOUTERIES.

Une attention particulière sera donnée à la réparation des montres, horloges et bijouteries, pièces de montres posées avec soin. On sollicite une prompte visite à cet établissement tout en vous prie d'observer l'adresse:

J. H. WARMINTON & Co. Vis-à-vis le Bureau de Poste. Rue Front, St. Jean.

25 Avril 1865.

Pharmacie de St. Jean

RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.

Dans l'établissement ci-devant occupé par M. E. D. MACDONALD,

F. L. WIGHT, CHIMISTE ET DROGUISTE.

Il tient constamment en mains un assortiment complet de

REMEDES ET DE Médecines Patentées,

PARFUMS, BROSSES, PEIGNES &c., &c., &c.

Huiles, Peintures et Bois de Teinture

GRAINS DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS.

Le tout garanti de première qualité.

EN OUTRE:

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

ANNA DE HONSTETTER.

EAU DE FLORIDE, ECT.

F. L. WIGHT.

Jos. Ed. Clement & Cie. Nouvelle importation de marchandises du printemps.

GRANDE EXPOSITION DE MARCHANDISES SÈCHES A SAINT-JEAN.

Consistant en Indiennes, Cotons, Cobourgs, Alpaca, Châles, Soie, etc., etc., à VINGT POUR CENT au-dessous du prix ordinaire.

Le département du tailleur est des plus complets dans le choix des Tweeds et Draps français, anglais et canadiens, les plus fashionables pour le printemps et l'été.

Un engagement a été conclu avec le fameux

TAILLEUR, M. FRANCHÈRE,

de Montréal, qui a passé 4 ans à Paris et à Londres pour la perfection de son art.

Nous prenons la liberté d'annoncer au public qu'en reconnaissance du libéral encouragement et du passé, nous disposerons, cette année, de notre importation de marchandises sèches du printemps à vingt par cent au-dessous du prix ordinaire.

Notre département de tailleur étant administré par un des meilleurs ouvriers de Montréal, et notre assortiment d'étoffes et tweed, unique dans le choix, et des plus complets, ne peut manquer de satisfaire et de garantir la justesse de la coupe d'après les derniers goûts, tous ceux qui nous favoriseront de leur commande, qui sera promptement exécutée, et à des prix très modérés.

AUX VOLONTAIRES.

Nous attirons l'attention de nos amis les volontaires maintenant dans le service actif, sur ce département, à qui une déduction libérale sera faite.

Jos. Ed. CLÉMENT & Cie, Rue Front, St. Jean.

Veillez venir et examiner pour vous-mêmes avant d'acheter ailleurs St. Jean, 13 avril 1866.

LISEZ CE CI!

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir un assortiment complet de marchandises sèches consistant en

Drap Noir, Casimir Noir, Drap de Couleur assortis, Tweeds Anglais, Ecossais et du Haut-Canada, Etoffes pour habillements d'enfants,

De tout prix et de toutes couleurs, Indienne, Guillaume à Chemise et à Tablier, Mérinos-Mousseline de Laine Française, Châles, Barèges, Gros de Naples Noir et de Couleurs-Parasols, Bas, Gants et un assortiment complet de Crinolines du dernier goût. Il tient aussi des Epiceries, (Groceries) qu'il vendra à très bas prix.

Il désire attirer l'attention publique sur son assortiment

TRES VARIE DE HARDÉS FAITES.

Il a à son service deux des meilleurs tailleurs de la Ville, et tout ce qui sortira de son établissement sera garanti sous tous rapports.

Les ouvrages de commandes seront exécutés avec ordre et promptitude et recevront la plus grande attention.

Le tout extrêmement à bon marché pour argent comptant.

Allez lui rendre visite avant d'aller acheter ailleurs.

J. T. HAZEN,

Voisin Sud de l'Hôtel Monette à l'

ENSEIGNE BLEUE. St. Jean, 22 Mai 1866.

J. B. CARRIÈRE,



Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'il en a reçu depuis son entrée en affaires, sollicite de nouveau la continuation de son patronage et de son attention pour son fonds varié et étendu de

MARCHANDISES SÈCHES,

GROCERIES, TABAC, SALSEPAREILLE de BRISTOL, FERRONNERIES, JOUJOUX D'ENFANT, LIVRES, PAPIER et TAISSERIES, VAISSELLES, PASTILLES de DEVINS, PARFUMERIES, &c., &c.

VINS et LIQUEURS, En Gros et en Détail.

St. Jean, 5 Septembre 1865.

HOTEL ST. MAURICE

TENU PAR

J. B. POIRIER

RUE PARTITION, ST. JEAN, Ancien Hotel PATENAUDE.

Il y a une bonne Cour, Remises et Ecuries pour la commodité des voyageurs.

St. Jean, 5 juin 1866.

LE DR. BISSONNETTE.

Réside actuellement dans la bâtisse de Dame O'Brien, RUE McCUMMING, troisième porte Nord de la Rue Bernier.

St. Jean, 10 avril 1866.

JOHN MCDONOUGH Marchand-Tailleur

CI-DEVANT EMPLOYÉ CHEZ E. CLÉMENT & Co.)

Est maintenant dans le nouveau magasin à côté de chez Langélier et Decelles.

Il a en mains un assortiment de Draps les plus fins et de Tweeds les plus riches et les plus recherchés à des prix fort modérés.

Les ouvrages sont garantis et exécutés dans le plus court délai.

St. Jean, 12 Septembre 1864.

Atelier Typographique

DU FRANCO-CANADIEN.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il sera toujours prêt à exécuter à l'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU FRANCO-CANADIEN, des

IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES avec élégance, ponctualité et à bon marché en français et en anglais.

I. BOURGUIGNON, St. Jean, 7 juillet 1865.

J. BOYER, CORDONNIER,

Rue Front, St. Jean, Vis-à-vis H. E. Forbes & Cie. A toujours en mains un bon assortiment de

CHAUSSURES Pour Dames, Messieurs et Enfants, faites dans les derniers goûts et des meilleurs matériaux, qu'il vendra à des prix très modérés pour argent comptant. Les ouvrages de pratique sont garantis et recevront la plus grande attention.

C. J. LABERGE, AVOCAT, SAINT-JEAN.

H. TUGAULT, AVOCAT. Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

A. N. CHARLAND, AVOCAT.

Bureau vis-à-vis le Presbytere, St. Jean.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et de Bedford.

Leblanc, Cassidy et Paradis, AVOCATS,

BUREAU: RUE McCUMMING. EN FACE DE T. R. JOBSON, ECR.

M. PHIL. VANDAL, Avocat. Bureau: Rue Busby, St. Jean.

M. Vandal suivra les circuits de Napierville et d'Iberville.

St. Jean, 5 mai 1865.

Carreau & Rhinville, AVOCATS.

RUE ST. JACQUES, ST. JEAN. S'adresser à J. P. Carreau St. Jean et à H. F. Rainville Montréal.

M. M. C. et R. se chargent d'affaires pour le Circuit de St. Marie.

M. Rainville est à St. Jean tous les samedis.

St. Jean, 1er juillet 1864.

F. X. DES PLAINES, Avocat,

Rue St. Jacques, St. Jean.

M. Des Plaines suivra toutes les Cours des districts judiciaires d'Iberville et de Bedford.

St. Jean, 16 Mai 1865.

CHS. LOUPRET, AVOCAT.

Rue Napier, Iberville, mai.

T. R. JOBSON, NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain, -30 mai

F. G. MARCHAND, NOTAIRE.

Rue Busby, St. Jean, 30 mai.

J. L'ECUYER, NOTAIRE,

RUE BUSBY. St. Jean, 16 Mai 1865.

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE,

Rue St. Jacques, St. Jean, 11 novembre 1862.

LIVRES DE PRIERES.

EN VENTE A LA

Librairie du Franco-Canadien

Nouveau Manuel des enfants de Mairie. Manuel de Piété.

L'Ange Conducteur. Psaumes Romains, très complet.

Journée du Chrétien. Délices des Ames Pieuses.

Combat Spirituel. Paradis de l'Amo Chrétienne.

Imitation de Jésus-Christ. Imitation de la Ste. Vierge.

Chemin du Ciel. Manuel des Peuples.

Office de la Ste. Vierge. Introduction sur le Chemin de la Croix.

Pensez-y bien. Visite au St. Sacrement, &c., &c., &c.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU

FRANCO-CANADIEN

UN ASSORTIMENT COMPLET DE

LIVRES D'ECOLLES, Papier, Encre, Plumes, Crayons, Anchoises, &c., &c., &c.

ARTICLES DIVERS

LIBRAIRIE DU

FRANCO-CANADIEN

Papier Post. do Foolscap. do à compte. do à Lettres. do à Devoirs. do à Notes. do de Luxe. do de Deuil. do d'Ecoles, &c., &c.]

Enveloppes de Lettres, grandes et petites

Enveloppes de Luxe. do de Deuil.

Crucifix. Hénitiers. Médailles. Chapelets. Coco. Images. Albums.

Livres de Comptes. Cartes blanches &c.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Boîte; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP, se trouve sur l'affiche bleue.

Seuls Fabricants: LANMAN & KEMP. Nos. 63 71 et 73, Water St., New-York, E.-U

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand.

21 décembre 1863.

Pilules Végétales DE BRISTOL



ENDUITES DE SUCRE, LE

GRAND REMEDE

POUR LES

MAUX DE POUMONS, D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES,

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanentement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

La Dyspepsie ou Indigestion, les

Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centins la Fiole.

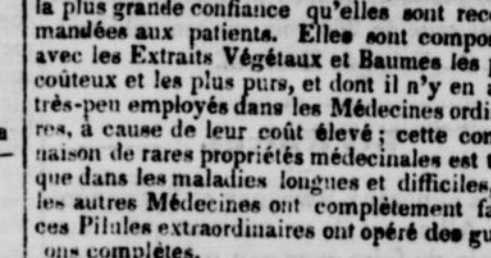
A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & CIE, Agents-Généraux pour Montréal, 303, Rue St. Paul, Montréal.

A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand.

21 décembre 1863.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL En Grande Bouteille.



Le grand Purificateur du Sang

La seule bonne Préparation pour la Guérison permanente des

Cas les plus Dangereux DE

crofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les Maladies occasionnées par l'état impur du sang et par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Boîte; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP, se trouve sur l'affiche bleue.

Seuls Fabricants: LANMAN & KEMP. Nos. 63 71 et 73, Water St., New-York, E.-U

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand.

21 décembre 1863.